



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/45/206 ✓  
S/21237  
6 avril 1990  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-cinquième session  
Point 35 de la liste préliminaire\*  
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-cinquième année

Lettre datée du 6 avril 1990, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente  
du Liban auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une note explicative concernant les visées israéliennes sur les ressources en eau du sud du Liban.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 35 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Chawki CHOUERI

\* A/45/50.

ANNEXE

Note explicative concernant les visées israéliennes sur les ressources en eau du sud du Liban

Les ressources en eau que récite le sud du Liban ont toujours fait l'objet de la convoitise israélienne, de plus en plus mal dissimulée. En témoignent les nombreuses déclarations faites par Israël et les nombreux projets qu'il a lancés, en invoquant des revendications historiques et des arguments économiques et religieux. Or, il est de notoriété publique qu'Israël consomme actuellement 90 % environ des ressources en eau dont il dispose (soit 165 millions de mètres cubes). C'est d'ailleurs dans ce sens qu'il faut comprendre la déclaration faite par Ben Gourion en 1955, lorsqu'il a dit que les Juifs se livraient à "la guerre de l'eau" contre les Arabes : assurer son approvisionnement en eau, tel est l'un des principaux piliers de la sécurité nationale d'Israël.

Les ressources en eau dont dispose Israël étant limitées, il lui faut limiter ses ambitions en ce qui concerne l'immigration juive dans ce pays, c'est pourquoi Israël cherche à s'emparer de ressources en eau situées en dehors du territoire occupé en lançant des plans et projets devant lui permettre de faire main basse sur les ressources en eau arabes. C'est ainsi que, depuis sa création, Israël cherche tantôt clandestinement et tantôt ouvertement à mettre à exécution ces projets forts suspects, en dépit de certaines positions politiques internationales qui lui imposent parfois de nier la moindre intention expansionniste.

La situation des ressources en eau du sud du Liban peut se résumer comme suit :

1. La source du Wazzani :

En 1986, Israël a clôturé plusieurs hectares situés aux abords de la source, après en avoir chassé les exploitants libanais. Il a creusé des canaux qui remontent de la source du Wazzani vers le nord pour irriguer prétendument les villages d'Arkoub situés dans la "zone de sécurité". En 1989, Israël a mis en place des canaux de 15 centimètres à partir du cours d'eau alimenté par Aljawz, qui est l'un des affluents du Hassabani, prétendument pour alimenter en eau les villages situés dans la zone occupée d'Hassabiyé.

2. Le Hassabani et le Wazzani :

On sait que ces deux fleuves se jettent dans le lac Houlé qu'Israël avait drainé pour en faire des terres cultivées irriguées par des canaux. A l'heure actuelle, Israël exploite la totalité des eaux du Wazzani et du Hassabani, soit 140 millions de mètres cubes par an.

A cet égard, il convient de rappeler que le Sommet arabe qui s'était tenu au Caire en 1961 avait mis en place un organisme chargé de la mise en valeur du Jourdain et de ses affluents, dont le Hassabani et le Wazzani, dans le but d'exploiter ces affluents et de construire des barrages dans les territoires

arabes, dans l'intérêt de l'économie arabe. Ce projet n'a cessé de végéter jusqu'au désastre de 1967. Israël a alors occupé le site du projet et s'est emparé du matériel sur place.

### 3. Le Litani :

Les visées d'Israël sur ce fleuve sont anciennes, comme en témoigne le contre-projet baptisé "projet Coton" présenté à Johnston en 1954, par lequel il entendait détourner 400 millions de mètres cubes, soit 55 % des eaux du Litani, pour ne laisser au propriétaire légitime - à savoir le Liban - que 45 %.

L'occupation par Israël de la zone dite "de sécurité" en violation des résolutions de la communauté internationale qui lui enjoignent de s'en retirer immédiatement, confirme qu'Israël n'a toujours pas renoncé à ses anciennes visées. En occupant cette région, Israël fait également main basse sur 30 kilomètres du Litani, qui coule à une altitude de 670 à 540 mètres en moyenne. Cela dit, aucune station de pompage et aucune installation de captage des eaux n'ont été signalées le long de la partie occupée de ce fleuve. Cependant, les projets de colonisation adoptés par Israël, notamment après la vague d'immigration en provenance de l'Union soviétique et la nécessité de développer le système d'irrigation et d'approvisionnement en eau potable que cela impose, constituent une source de préoccupation, dans la mesure où cela risque d'inciter ce pays à passer à l'action et à menacer ainsi nos ressources en eau.

### 4. Rattachement du système d'approvisionnement en eau des villages libanais limitrophes au système israélien :

En 1983, Israël a achevé le rattachement du système d'approvisionnement en eau des villages libanais limitrophes à celui de la Galilée, en Palestine occupée. A cet égard, il convient de rappeler que le réseau libanais est lui-même alimenté par les eaux du Litani.

La Mission permanente du Liban tient à réaffirmer ce qui suit :

1. Les visées israéliennes ne se limitent pas aux ressources en eau et s'étendent aux terres libanaises.

2. Le Litani constitue, aux yeux d'Israël, non seulement une source d'approvisionnement en eau, mais également un obstacle redoutable difficile à franchir et qui pourrait de ce fait servir de ligne de défense naturelle venant s'ajouter à tant d'autres zones de sécurité usurpées : à l'ouest, la mer; à l'est, le Jourdain et le Golan; au sud, le Sinaï, cet océan de sable; et au nord, le Litani et ses gorges profondes.

3. Le Liban a besoin de toutes ses ressources en eau, que ce soit pour irriguer ses terres ou pour approvisionner ses villes et villages en eau potable. Les allégations israéliennes, selon lesquelles le Liban n'a pas besoin des eaux du Litani qui vont se perdre dans la mer, sont fallacieuses. La réalité est que la

A/45/206  
S/21237  
Français  
Page 4

convoitise israélienne constitue autant d'obstacles à la mise en place d'ouvrages hydrauliques au Liban, notamment en ce qui concerne le Litani qui, à un certain point, passe à 7 kilomètres seulement des frontières de la Palestine occupée.

C'est ainsi que, déjà en 1954, le Gouvernement libanais avait mis au point un projet intégré d'aménagement du Litani, qui prévoyait des travaux d'irrigation ainsi que la mise en place de diverses installations industrielles. Il avait, à cette fin, érigé un barrage d'une capacité de 500 millions de mètres cubes et construit à côté une centrale électrique. Quant aux travaux d'irrigation, leur exécution a marqué le pas du fait de la situation qui règne au Liban.

-----